

Rapporteur : M. Jean-Luc QUIVOGNE

**Séance du 28 septembre 2020**

**DELIBERATION N° 2020-04**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAONE**

**- Projet de création d'un amphithéâtre -**

L'an deux mille vingt, le lundi 28 septembre à 17 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE, en présence Monsieur Imed BENTALEB, secrétaire général représentant Madame Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Saône.

Membres titulaires : 22  
Quorum : 12  
Membres présents : 14  
Membres excusés : 08

Plus de la moitié des membres en exercice sont donc présents. Il s'agit de

**MEMBRES TITULAIRES**

**Présents :**

- QUIVOGNE Jean-Luc, Président
- FERRARI Pascal, 1<sup>er</sup> Vice-président
- CHAMBRE Fabrice, 2<sup>ème</sup> Vice-président
- GUTEHRLE Thierry, Trésorier adjoint
- HERRBACH Catherine, Membre
- DELBOS Martine
- FRIQUET Franck
- GIRARDOT Vincent
- GRAVELLE Bruno
- GROSPERRIN François
- MERTENS Frédéric
- MILLERET Denis
- NOGARA Nelly
- SAUGIER David

**Excusés :**

- RIGOULOT Marie-Claude, Trésorière
- BERTRAND Elise

- CORDONNIER Alexandre
- EUVRARD Jean-Marie
- FERRAND Hervé
- MERCIER Anne-Laure
- PRUNIER Daniel
- SAIRE Jean-François

### **Contexte :**

Face au constat d'absence de lieux d'exposition d'envergure départementale, la CCI de Haute-Saône a acheté en 2011 les locaux désaffectés de l'usine de fabrication de sièges Faurecia, puis transformé ces derniers en 2013 en un Parc des Expositions ayant pour ambitions :

- De créer un lieu d'exposition du savoir-faire des haut-saônois.
- De permettre l'organisation de manifestations diverses (expositions, foires, congrès, spectacles, etc.) dans un lieu suffisamment grand et attractif.
- De réaliser un nouvel outil de synergie entre les acteurs locaux contribuant à la promotion et au rayonnement du territoire.

Aujourd'hui le Parc Expo est une infrastructure modulable qui dynamise véritablement le territoire. Avec ses 3 600 m<sup>2</sup> couverts disponibles, il accueille en moyenne 55 000 visiteurs/an.

Il a pour principal atout, sa grande modularité et son caractère multifonctionnel. Ses espaces comprennent un grand hall, une zone d'accueil, une billetterie, des salons/salles de réunions, un espace traiteur, un bar, un PC de sécurité ... et sont équipés de mobiliers adaptés, de matériels audiovisuels modernes et avec une connectivité au WIFI.

Pour compléter l'offre actuelle du Parc Expo et répondre au besoin des organisateurs de réunions et d'événements, le Bureau de la CCI70 a missionné le 07 mai 2020 les services de la CCI pour étudier la faisabilité de la création d'un amphithéâtre avec le soutien financier de partenaires publics locaux (Etat, Région, Département, CAV, Pays de Vesoul Val de Saône).

Les objectifs de la réalisation de ce nouvel équipement sont :

- D'augmenter le nombre de manifestations accueillies au sein du ParcExpo70,
- De disposer d'un équipement adéquat à l'organisation de conférences / réunions en séance et qui présente également une valeur ajoutée aux participants / animateurs / conférenciers et organisateurs.
- D'améliorer les délais de rotations entre 2 manifestations en diminuant le temps de mise en place (des chaises et de l'estrade) et de rangements ...
- ...mais également de proposer des tarifs plus attractifs par l'absence de temps d'installation.
- D'accueillir des manifestations pour lesquelles les organisateurs ne recherchent qu'un Amphi (nouvelle clientèle à identifier et à prospecter).
- D'attirer des organisateurs d'événements de plus grande envergure : ceux qui recherchent de l'espace pour les expositions sans se priver de la possibilité d'organiser en parallèle des conférences ou des ateliers.
- De contribuer à l'image du territoire notamment auprès des organisateurs et participants.

Les caractéristiques attendues de cet amphithéâtre sont les suivantes :

- Environ 280 places en espalier, confortables et équipées de tablettes.
- En tribune, un espace pouvant accueillir tables et sièges pour six conférenciers.
- En projection, un grand écran derrière les conférenciers avec un retour tribune.
- 1 espace technique regroupant lumière, son, projecteurs.
- 1 espace pour cocktail ou accueil (environ 100 m<sup>2</sup>).

- 2 accès depuis le parking extérieur et 2 autres depuis l'intérieur du Parc Expo.
- Des sanitaires Hommes/Femmes/Personnes ayant un handicap.
- Climatisation/chauffage.

Sur ces bases, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé. Le coût total du projet est estimé aux alentours de 1 065 000 €HT.

Ainsi, considérant :

- La parfaite complémentarité de ce nouvel équipement avec l'offre actuelle du Parcexpo70.
- Les deux réunions avec les cofinanceurs potentiels (les 23 juin et 6 juillet 2020) qui traduisent l'intérêt réel pour ce projet et la volonté d'identifier un « régime d'aide » approprié.
- La capacité d'investissement de la CCI de Haute-Saône s'élève à environ 700K€.
- La réflexion menée actuellement de projet de fusion des CCI de Haute-Saône et CCI du Doubs faisant de ce projet d'amphithéâtre le dernier grand projet structurant de la mandature.

### **Délibération :**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône, réunie en Assemblée Générale,

- Valide l'intérêt du projet d'amphithéâtre dans une enveloppe globale maximale annoncée de 1 065 000 €HT.
- Missionne le Président pour obtenir les engagements de principe de cofinanceurs avant de signer le marché avec le maître d'œuvre le mieux placé suite au marché lancé fin mai 2020.
- Autorise le Président à engager financièrement la CCI de Haute-Saône dans ce projet pour un montant de 300 à 400K€ (en attendant de connaître définitivement le niveau de financement des partenaires) de même qu'à signer tout document se rapportant à ce dernier.

### **Résultat du Vote :**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| - Nombre de votants : | 14 |
| - Voix pour :         | 14 |
| - Voix contre :       | 00 |
| - Abstentions :       | 00 |

Cette délibération « Projet de création d'un amphithéâtre » est adoptée à l'unanimité.

***Pour copie certifiée conforme.***

Fait à VESOUL, le 28 septembre 2020

**Jean-Luc QUIVOGNE,**  
Président CCI de Haute-Saône



